



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**AMBASSADE DE FRANCE A BRASILIA  
SERVICE DES VISAS**

**DEMANDE DE VISA COURT SEJOUR (moins de 3 mois)  
POUR LES BRÉSILIENS SE RENDANT EN GUYANE  
DANS LE CADRE D'UNE VISITE OFFICIELLE/PROFESSIONNELLE**

**Attention : Les brésiliens titulaires des passeports diplomatiques ou officiels sont exemptés de visa de court séjour (90 jours).**

Formulaire et rendez-vous : [www.ambafrance-br.org](http://www.ambafrance-br.org).

Frais de dossier : équivalent à 60 euros monnaie locale

Gratuité prévue pour les demandes dans le cadre de la coopération transfrontalière

**Etrangers au Brésil : Visa de permanence ou RNE (Registro Nacional de Estrangeiro)**

1	<input type="checkbox"/>	Pour les étrangers résidants sur le territoire brésilien : visa ou R.N.E. (Registro Nacional de Estrangeiro)
2	<input type="checkbox"/>	1 formulaire de demande de visa de court séjour dûment rempli et signé
3	<input type="checkbox"/>	2 photos 3,5 x 4,5 actuelles
4	<input type="checkbox"/>	Copie de la carte d'identité du demandeur
5	<input type="checkbox"/>	Passeport (émis il y a moins de 10 ans ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour prévu en France)
6	<input type="checkbox"/>	Lettre d'invitation en Guyane et/ou lettre d'un organisme officiel brésilien
7	<input type="checkbox"/>	Justificatifs d'une couverture médicale et de rapatriement international de couverture totale de 30.000 euros
8	<input type="checkbox"/>	Copie de la carte professionnelle